



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 4714

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable quant au plan de lutte contre les inondations. Les inondations qui ont déferlé dans notre pays ont montré les faiblesses de notre système de prévention et de notre maîtrise, toute relative en pareille circonstance, des crues. Le plan de lutte contre les inondations qu'elle a présenté, dans le Gard, ne fait qu'amplifier celui présenté par le précédent gouvernement avec pugnacité et courage, suite aux inondations en Bretagne et dans la Somme en 2001. Les sommes annoncées sont cependant insuffisantes et risquent, à terme, de handicaper les zones touchées. En conséquence, il lui demande de quelle manière elle compte renforcer le plan en matière d'annonce et de prévention des crues et si, à travers le plan annoncé, un fonds de solidarité intercollectivités locales françaises est prévu pour financer les dégâts occasionnés par ces déferlements d'eau.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le financement des plans de lutte contre les inondations qui aborde deux sujets : la réparation des dégâts et la prévention. En ce qui concerne la réparation des dégâts, le Gouvernement a montré, à la suite des événements survenus début septembre 2002 dans le Gard, qu'il était en mesure de répondre aux besoins de financement rendus nécessaires par la réparation des dégâts. La comparaison des mesures prises après les crues de l'Aude de novembre 1999 et celles du Gard de septembre 2002 le montre bien. A l'occasion de l'examen de la loi de finances rectificative pour 2002, le Gouvernement a ainsi proposé à la représentation nationale, qui l'a accepté, de modifier les conditions d'intervention du fonds de prévention des risques naturels, afin notamment que ce dernier puisse intervenir pour contribuer à soustraire les immeubles sinistrés à plus de 50 % au danger et pour cofinancer les travaux de prévention prescrits par les Plans de prévention des risques approuvés. Sinon, le Gouvernement précédent s'était appliqué à mettre en oeuvre le plan Barnier de janvier 1994 et le nouveau Gouvernement entend aller au-delà sur les différents volets de ce plan. Cela concerne notamment la connaissance et la diffusion de l'information sur l'extension des zones inondables, avec la généralisation des atlas des zones inondables et le développement de mesures propres à améliorer la conscience du risque des populations et des acteurs locaux. L'élaboration des plans de prévention des risques sera accélérée et leur contenu amélioré, en y développant les mesures de réduction de la vulnérabilité des logements. La prévision des inondations sera réorganisée et bénéficiera de la création en 2003 à Toulouse d'un service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations alliant des compétences hydrologiques et météorologiques. Enfin, les mesures d'incitation aux travaux de réduction de l'aléa, développées aujourd'hui trop souvent sans plan d'ensemble et qui privilégient trop souvent les mesures de protection à l'aval, seront complétées de façon à prendre en compte la nécessité de travailler au ralentissement des eaux de l'amont des bassins versants et réorganisées de manière à se développer de façon intégrée et cohérente sur les bassins versants. Elles auront de plus recours aux techniques douces, les plus respectueuses des milieux naturels. Un appel national à projet a été lancé en ce sens le 1er octobre 2002 pour sélectionner des bassins versants prioritaires sur lesquels seront concentrés 130 millions d'euros de concours budgétaire de

l'État permettant de financer des actions à hauteur de 400 millions d'euros de 2003 à 2006 avec le concours des acteurs locaux concernés. Ce plan comprend des mesures législatives destinées à en faciliter la mise en oeuvre qui sont rassemblées dans un projet de loi, lequel est en discussion au Parlement. L'ensemble des financements mobilisés par l'État sur ce programme d'ensemble, sur le budget général du ministère et sur le Fonds national de solidarité pour l'eau (FNSE), marquera de 2003 à 2006 une augmentation très significative par rapport à 2002.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4714

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3522

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2018